Case FRC 13844

CONVENTION NATIONALE.

CORRESPONDANCE

DE CHARLES BARBAROUX,

Député du Département des Bouches-du-Rhône;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

EXTRAIT du registre des arrêtés du Comité de Salut public, séance du 2 juin 1793, l'an deuxième de la République Française.

LES citoyens de garde au poſte des Feuillans, ont amené un courrier arrivé de Marſeille, apportant des paquets au citoyen Barbaroux, chez lequel il ſe rendoit directement.

Le comité de sûreté générale s'eſt rendu & réuni au comité de ſalut public.

Le citoyen Barbaroux & les députés des Bouches-du-Rhône ont été invités de ſe rendre à la ſéance, & s'y ſont préſentés.

Le courrier a remis & dépoſé ſes paquets; il a déclaré, qu'arrivé à Paris à neuf heures, il ſe rendoit directement chez le citoyen Barbaroux, député à la Convention nationale.

Ce courrier, qui a déclaré ſe nommer Aubert, de Marſeille, a été conſigné à un gendarme, chargé de le conduire dans la maiſon où

THE NEWBERRY LIBRARY

il voudra se retirer, & de veiller à sa garde jusqu'à ce que la consigne soit levée.

Les citoyens de garde au poste des Feuillans, ont été invités de se rendre à leur poste avec la décharge qui leur a été donnée.

On a remis aux gendarmes la consigne & la garde du courier dont ils sont responsables.

Le citoyen Barbaroux a fait l'ouverture des paquets à son adresse, & il les a remis successivement au président, qui les a lus. Il s'est trouvé une lettre adressée au citoyen Granet, qui lui a été remise, qu'il a ouverte & remise au président, qui en a donné lecture. Le citoyen Barbaroux a réclamé la faculté de remettre à la Convention nationale les paquets adressés à la Convention ou au président : ce qui a été approuvé.

Plusieurs membres du comité de surveillance ont demandé qu'il soit donné une seconde lecture de plusieurs des lettres adressées au citoyen Barbaroux.

Les membres de la députation des Bouches-du-Rhône ont proposé que toute la correspondance, décachetée & lue, soit imprimée.

Le comité de salut public a arrêté que la correspondance sera imprimée & distribuée aux membres de la Convention nationale, après que les lettres adressées au citoyen Barbaroux ont été par lui cotées & paraphées au nombre de quatorze, & la lettre du citoyen Granet par lui contre-signée.

Et ont signé au registre, les citoyens CAMBON, GUYTON, DELMAS, BRÉARD, DANTON, DELACROIX, TREILHARD, BARÈRE, ROBERT LINDET.

Pour extrait conforme, CAMBON, fils aîné.

N°. 1.

Marseille, le mai 1793, l'an deuxième de la République.

Georges Maneut, au citoyen Barbaroux, député à la Convention nationale.

Votre lettre du .... courant, mon cher ami, par le courier extraordinaire dont je vous ai déja accusé la réception, m'a fait le plus grand plaisir, & elle en a fait presqu'à tout le monde; car elle a promené de section en section.

Je vous ai expédié, par voie indirecte, une lettre que la municipalité: comme j'avois à cœur qu'elle vous parvînt un moment plutôt, j'en ai hâté le départ; je souhaite qu'elle vous soit parvenue fidèlement; car il me tarde que vous appreniez que la municipalité vous rend enfin justice, & de savoir nos montagnards avec un pan de nez: non que j'aime à me venger, mais parce que je suis bien aise qu'on rende à César ce qui est à César.

Dans l'adresse que fait la municipalité à la Convention, il y est fait mention de notre tribunal populaire, & la perte que Marseille & la République feroient s'il étoit supprimé. Si vous aimez Marseille, comme je n'en doute pas, faites-lui donner une existence légale, sauf à le modifier, ou à l'organiser d'une autre manière: d'ailleurs nous n'en avons pas d'autre, puisque tous les membres du tribunal criminel du département, tous gangrenés de maratisme, d'orléanisme, tous chefs du parti pillard, sont en prison; & dans cet état de choses, comment faire sans tribunal? Pénétrez-vous bien de cette position, & agissez en conséquence; car nous serions bien mal, si nous n'avions plus un tribunal en qui le peuple eût sa confiance. Le

comité général des sections fait passer à la Convention toutes les preuves pour faire voir que Moyse Bayle & Boisset vouloient absolument la guerre civile ; entr'autres un arrêté qu'ils ont pris à Montelimart le 14 du courant, qui découvre toute leur scélératesse : un exemplaire vous en sera parvenu, sous le pli de votre ami de la Rue Neuve des Mathurins.

J'ai eu le plaisir d'embrasser l'appellant Rebecquy le 19 courant au soir ; je lui ai dit, je lui ai dit enfin tout ce que j'ai su, & tout ce qu'inspire la vertu républicaine : puisse cette vertu embraser tous les Français ! Nous vous avons appris que les Républicains à rebours, Moyse Bayle & Boisset, se permettent d'arrêter à Montelimart les couriers, de visiter les lettres & de retenir celles qui contrarient leurs vues ! je crains donc, avec raison, que diverses lettres que je vous ai écrites à droiture, dans ce dernier temps, n'aient été retenues. Ce fait a été attesté par la déposition des couriers. Un de nos officiers municipaux, Gerin, qui toujours disoit que nous n'aurions la paix que les appellans ne fussent tous assassinés, se trouve actuellement en prison, à la suite sans doute des dépositions faites contre lui. Un autre municipal, Lezard, s'est brûlé la cervelle hier, étant de garde auprès d'Orléans : cela le fera croire coupable, mais je n'en crois rien, parce que je le connoissois pour très-honnête, & seulement égaré sur le compte de la fatale montagne, m'en ayant souvent témoigné ses regrets, depuis environ 20 jours. En ce moment notre municipalité se trouve désorganisée, sans espoir de lui donner aucune énergie ; car les notables sont en général braves gens, mais anciens montagnards, & peu éclairés, ce qui me met en grand souci.

Je vous salue & vous embrasse bien fraternellement,

GEORGES MANEUT.

Paraphé, BARBAROUX.

N°. 2.

Marseille, le 27 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

J'ai appris, mon cher Charles, que tu te plaignois de mon silence, mais par la même cause j'étois réduit à me plaindre du tien; nos lettres, mon cher ami, ont été interceptées par les vils suppôts du despote que tu as dévoilé; mais son despotisme n'est pas à craindre, puisque nous avons dévoilé aussi, par notre persévérance, les vils agens qui lui sont dévoués. O mon ami, que de peines, que de soins pour faire revenir le peuple de ses erreurs!... A combien de disgraces n'est-on pas exposé! mais en faisant son devoir, tôt ou tard on en reçoit le prix!

Tu touches à cet heureux instant: les gens de bien, les vrais Républicains te portent dans le cœur, & les gobes-mouches rougissent aujourd'hui de t'avoir condamné sans preuves & sans raisons. Il nous falloit du temps pour éclairer le peuple sur ses vrais amis, & comme je te le dis, avec de la persévérance, on voit triompher la vertu.

Tu sais que tous les agitateurs sont arrêtés. Je veux dire les principaux meneurs de la faction Philippe. A propos, ce dernier n'est rien moins que content; il paroît desirer de s'évader, sans doute pour aller joindre ses satellites qui sont en insurrrection à Toulon; mais nous saurons nous y opposer: car aujourd'hui ou demain il doit être tranféré au fort St.-Jean. Tu sais sans doute que les infâmes *Barras*, *Fréron*, Pierre *Baille* sont à Toulon, où ils tâchent de persuader le peuple que nous sommes en contre-révolution. Ces monstres, redoutant la juste vengeance du peuple, pourront bien faire des tentatives pour se rendre maîtres

de cette place, & pour nous y attirer des ennemis étrangers ; mais ils échoueront ſans doute lorſque le peuple pourra les juger par leur conduite. Il n'y a que l'excès des maux & des dangers que les monſtres cherchent à mettre à exécution, qui puiſſe faire ſortir les Français de l'apathie dans laquelle il eſt livré. Tu le vois à Paris ! Que ce bon peuple a beſoin d'être mis en mouvement, & qu'il eſt encore ſans caractère, puiſque les Marats & conſorts reſpirent encore ! Puiſſe le ciel rendre bientôt cette grande nation digne de la liberté !

J'ai embraſſé l'ami Rebecquy avec tranſport ; mais hélas ! ce n'étoit pas, *mon Charles ! mon cher Charles !*... O combien j'ai joui à la lecture de ta dernière, que les démonſtrations amicales, que les élans de ton ſenſible cœur ont pénétré le mien !... que de charmes n'ai-je pas trouvé dans les délicieuſes larmes que j'ai répandues ſur cette lettre divine. Tu avois daigné en répandre ſur les ſentimens naturels que tu m'inſpiras dès l'inſtant que je te connus, & je ſuis bien dédommagé des maux que j'ai eu à ſouffrir pour mon ami, pour la patrie. Puiſque ton amitié me reſte, elle ne ſera point un vain titre, elle ſera toujours le charme de ma vie & les délices de mon ame.

Juge de l'état où nous étions : je fus réduit à brûler cette charmante lettre ! prévenu par un ami qu'une des miennes (où je m'exalte en propos contre nos meneurs) étoit arrêtée au comité ſecret, & que l'on me ſoupçonnoit d'en être l'auteur, je dus me tenir ſur le qui-vive. Ton amitié alors étoit un mandat de mort. Je m'arrangeai de manière, en cas de viſite nocturne, à pouvoir tuer cinquante de ces aſſaſſins avant de l'être moi-même ; les menaces ont été vaines, ils ſont puſillanimes & lâches, les traîtres qui vendent leur patrie, & graces au ciel ou aux événemens, ils ſont terraſſés & connus !

Je te répondis le même jour qu'à ton imitation, je n'écoutois aucune conſidération, & que je voulois auſſi ſervir ma pa-

trie, conformément aux offres que tu me faisois dans ta lettre. Les scélérats se sont bien garde de la produire : le patriotisme vrai & soutenu ne leur plait pas. Je comptois les jours & les minutes, où je recevrois ta réponse pour partir, & j'avois en conséquence loué mon local... Mais l'interception de nos lettres est cause de tout ; il faut se consoler : peut-être serai-je assez heureux pour voir venir le moment où je pourrai me rapprocher de mon bon ami Charles. Je n'ai plus d'autres desirs à former que celui-là : car je crois que toi-seul m'attache à cette vie.

J'ai écrit à Lecoq en réponse à sa lettre : je le priai de te rappeller de faire arrêtement sur l'office du perruquier Code, ou Coda, d'Aix, pour la somme de 300 liv. que je perdrai, si tu n'as cette bonté, & certainement que cette somme auroit une sainte destination. En conséquence, tâche de me rendre ce service, si tu l'as oublié.

Le cher Ogé est bien portant : nous le vîmes, il y a quelques jours, chez tes tantes ; il promet beaucoup, ce cher rejeton de mon ami ; il sembloit distinguer mon attachement : car il resta avec plaisir une heure dans mes bras, il me fit des caresses que je voudrois pouvoir te rendre. Mais.... & ma chère maman, elle a oublié son fils cadet. Elle ne m'a écrit qu'une fois : j'ai à la vérité demandé ma bonne part (car je suis avantageux) des caresses qu'elle fait aux bons amis, de même que de celles de mon Charles. Dis à cette bonne amie mille choses de ma part : dis-lui aussi que j'ai été vivement affecté de l'avoir sçue malade. J'espère qu'elle se porte bien a présent, & je fais des vœux aux ciel pour sa conversation. Charles sait si j'en fais pour la sienne, puisque je m'estimerois heureux de conserver sa vie aux dépens de la mienne. Adieu, mon bien-aimé Charles : je t'embrasse de cœur & d'ame, & suis ton affectionné ami,

F.....

Je vais voir l'ami Comine, qui m'a promis de faire partir ma lettre par le retour du courier extraordinaire : j'eſpère que tu me dédommageras tout de ſuite du ſacrifice que j'ai été obligé de me faire.

Nota. Cette lettre eſt du citoyen *Faure*, horloger à Marſeille, avec lequel j'ai ſervi la liberté depuis les premiers jours de mil ſept cent quatre-vingt-neuf, & auquel je ſuis particulièrement attaché, à cauſe de ſes vertus républicaines.

Paris, ce 2 juin 1793, l'an second de la République.

Signé, BARBAROUX.

N°. 3.

L'hydre de l'anarchie dans laquelle les agitateurs vouloient nous faire tomber, mon cher Barbaroux, vient de diſparoître de notre cité. J'ai concouru de tous mes efforts, dans la poſition où je me trouvois, à accelérer cet heureux évènement ; mais, portant tout le fardeau, j'en ſuis accablé, & j'ai beſoin de toutes mes forces pour tenir. Te voilà, mon cher, rétabli dans l'opinion publique ; mon ſilence a dû te prouver combien je gémiſſois.

Adieu, mon bon ami, n'oublie pas que je t'ai toujours aimé. Au reſte, on m'a fait une injuſtice ſur la liquidation de mon office : peut-on réparer cette erreur ? j'imagine qu'on aime à réparer les erreurs.

Voilà Seytres, de même que l'ancien maire, mis hors d'accuſation par le tribunal populaire : mais je crains contre eux l'opinion publique, ſur-tout contre le dernier.

Adieu, je t'embraſſe & ſuis pour la vie tout à toi.

LARGUIER, *Subſtitut.*

Réponſe pour ma liquidation.

Marseille, le 28 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Paraphé, BARBAROUX.

N°. 4.

Marseille, le 26 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Mon très-cher père,

Je m'empreſſe avec joie, de vous féliciter de la bonne opinion que tout Marſeille a pour vous & pour vos opérations : juſtice vient enfin de vous être rendue, & la confiance de toute la cité vient de vous être tranſmiſe; la lettre de la municipalité, ainſi que l'adreſſe de la ſection 13, dite des grands Carmes, adhérée des autres ſections de la ville, en ſont des preuves non équivoques. Vous témoigner la peine que j'ai éprouvée lorſque les méchans & les intrigans ont ſçu trouver les abominables moyens de vous perdre dans l'eſprit public, ce ſeroit trop entreprendre : je me bornerai ſeulement à vous dire que leur triomphe n'a pas été de longue durée ; votre gloire & votre réputation n'en ſont que plus conſolidées. J'oſe me flatter que ces méchans ſont anéantis pour jamais, & que vous jouirez longtemps, mon cher papa, de l'eſtime, de la conſidération des honnêtes gens. J'adreſſe, à cet effet, des vœux au Tout-Puiſſant, pour qu'il daigne éclairer le peuple, afin qu'il ſache diſtinguer la vertu avec le vice : s'ils ſont exaucés, vous ſerez couvert de gloire & mon bonheur ſera parfait.

Veuillez bien, mon cher père, faire part de ma joie à madame votre mère, que je ſalue bien.

Je vous embraſſe du meilleur de mon cœur, & ſuis pour la vie votre fille.

Roſe TRABUQUE.

Je vous prie en grace de me faire réponſe, & de me l'adreſ-

fer sous le pli de la citoyenne Reynier, concierge de la maison commune de cette ville : cette concierge vous salue bien, ainsi que le citoyen Dellaye.

Paraphé, BARBAROUX.

N°. 5.

Marseille, le 17, à sept heures du soir.

Ma chère sœur, je reçois en ce moment, par le courrier extraordinaire, ta lettre en date du 13 & du n°. 7, par laquelle tu me dis que tu as été chez d'aimables citoyennes & que tu aimes la compagnie : tant mieux, je t'en fais mon compliment; sois sûre qu'on ne peut pas vivre seul : la liberté & l'égalité portent d'elle-mêmes à la société. Mon dieu, dans quelle peine tu m'as mise, combien de larmes tu nous a fait verser, te croyant malade. Ah ! ma chère, nos yeux depuis long-temps ne font que ce métier, & ce n'est pas sans raison : va, dans peu tu connoîtras tous les tourmens que le cœur de tes sœurs a soufferts. Mais tout cela tend sur sa fin : les sections nous ont sauvés. Vive, vive à jamais la République : c'est le cri de tous les bons Républicains de Marseille ; il est nombreux, car le nombre augmente prodigieusement. J'ai écrit ce matin à ton fils, à l'adresse du quai Malaquais ; mais on m'avoit égaré l'adresse, & j'ai oublié d'y mettre *hôtel Bouillon*. Je crains que cette lettre ne s'égare : tâche de dire à ton fils, de prendre des mesures avec la personne pour tâcher d'avoir cette lettre ; je t'assure que ce seroit un chagrin pour moi, si elle venoit à se perdre ; avertis ton fils qu'elle est de la même date que la tienne. Adieu, le courrier extraordinaire me presse : à dimanche, mille caresses à ton fils. Adieu, je t'aime tant, que les expressions me manquent. Ton compère est bien, il t'embrasse. Adieu.

Paraphé, BARBAROUX.

N°. 6.

A Marseille, 27 mai 1793, l'an deuxième de la République.

CITOYEN-LÉGISLATEUR,

J'ai vu avec plaisir l'arrivée du citoyen Rebecqui, & de même j'ai vu que la vérité a été dévoilée; j'ai couru bien des dangers depuis que vous êtes à Paris; mais tous les piéges qu'on nous avoit tendu sont dévoilés : vous m'aviez oublié à ce que Aubert m'a dit; mais moi je n'ai pas oublié de vous accorder ma juste confiance: je ne cesse de vous prôner par-tout; & le faisant, je rends justice à la vérité; j'en atteste les citoyens Blanc de Berteau, Georges Masient & le papa Monraille & tant d'autres. Je vous souhaite une parfaite santé & toute sorte de contentement; je vous embrasse de tout mon cœur, & je suis avec respect,

Citoyen-Législateur,

Votre très-humble serviteur,
CHARABOL l'aîné,
notable.

Paraphé, BARBAROUX.

N°. 7.

Marseille, le 20 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Les Officiers-Municipaux & Substitut du Procureur de la commune de Marseille, a leurs frères & amis Charles-Barbaroux, Duprat, Toussaint Durand & Lause-du-Perret, députés du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale.

FRÈRES ET AMIS,

Nous avons reçu avec la satisfaction que causent les succès du patriotisme vos trois lettres des 9 & 13 mai courant, par lesquelles vous nous envoyez le décret portant suspension de l'arrêté pris par les commissaires Moyse Bayle & Boisset, & vous nous donnez connoissance de celui qui a été rendu relativement à la réclamation des conservateurs de la santé de Marseille.

Recevez nos remerciemens sincères pour tout le zèle que vous avez apporté à l'expédition de ces deux objets très-importans pour la chose publique.

Nous vous adressons aujourd'hui une lettre de la municipalité à la Convention nationale, afin de l'instruire de la situation de Marseille, & des efforts nouveaux que les Marseillais de 1789 mettent en usage pour abattre le monstre de l'anarchie, & pour tenir en frein les ennemis de la révolution.

Veuillez, frères & amis, donner à cette affaire toute l'activité possible.

Nous avons écrit avant-hier une lettre au fidèle & estima-

ble, mais cruellement calomnié, Barbaroux. L'assurance que nous lui donnons de l'amitié & de l'estime de Marseille, pour lui & pour son incorruptible collègue Rébecqui, mitigera (nous nous plaisons à le penser) une grande partie des peines que la scélératesse de nos communs ennemis leur a fait souffrir.

Ecrivez-nous bien régulièrement, frères & amis, & soyez sûrs de la plus exacte réciprocité de notre part.

Fermes à notre poste, nous saurons garder nos sermens; & la République une & indivisible, fondée sur les bases de la liberté & de l'égalité, verra mourir pour la défense de sa cause vos frères & amis qui composent la municipalité de Marseille.

GEORGES MANEUT, J.-ANTOINE LEZARD, J.-A. GUINDON fils, A. HOUBIERE, *officiers-municipaux*; LARGUIER, *substitut*; GAYET, BARBIER, SERVEL fils, A. JEAN, DUFOUR, H. NOZAN, GUIRANDE, BOUCANIER, CHAUSSEBEAU, CHARRONIÉ, *officiers-municipaux*.

Nous joignons à cet envoi une adresse que nous fesons à l'Assemblée nationale contre Marat & ses complices. Veuillez bien la présenter à la Convention nationale, afin que la France entière connoisse nos sentimens à l'égard de ces infâmes suppôts de l'anarchie.

N°. 8.

Marseille, le 25 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Les Officiers municipaux & substitut du Procureur de la Commune de Marseille, aux citoyens Charles Barbaroux, Duprat, Toussaint Durand & Lause-du-Ferret, Députés du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale.

FRÈRES ET AMIS,

Les circonstances ayant retardé l'expédition du courrier extraordinaire que vous nous avez envoyé, nous profitons de son retour pour vous apprendre que le citoyen Mouraille a été mis hors d'état d'accusation, par un jugement que le tribunal populaire a prononcé le jour d'hier.

Vous avez déjà été informés d'un jugement semblable rendu quelques jours auparavant, par le même tribunal, concernant le citoyen Seytres.

Vous voyez que la justice triomphe, & que les seuls coupables subissent le sort qu'ils ont mérité.

Votre estimable collègue Rebecqui est arrivé il y a trois jours, & son retour à Marseille a causé une satisfaction générale; vous jugerez facilement de celle que nous avons éprouvée, par tous les maux que vos calomniateurs & les siens nous ont fait souffrir réciproquement.

Nous avons compté 2000 liv. au courrier Aubert; Barbaroux

pourra ſe faire rembourſer par lui des 500 liv. que la députation a avancées lors de ſon départ de Paris.

Le citoyen Gouin, agent de la commune, pourra au ſurplus rembourſer lui-même à ce courrier, à la demande de la députation, tout ce qu'il aura dû dépenſer au-delà de cette ſomme, pour ſon voyage vers Marſeille & pour ſon retour à Paris.

Le citoyen Gouin en débitera le compte de la commune, ou s'en rembourſera ſur elle, s'il ne peut attendre la rentrée des objets dont le ſoin lui eſt confié.

La pénurie de nos finances exige l'économie la plus exacte dans nos dépenſes; il eſt donc très-important que l'envoi d'un courrier extraordinaire ne ſoit délibéré de part & d'autre que lorſqu'un événement d'une importance majeure le commandera. Ce n'eſt point que celui que vous nous avez envoyé, frères & amis, ne nous ait fait le plus grand plaiſir, & que nous ne deſirions d'en recevoir, pour ainſi dire, tous les jours; mais notre état eſt déplorable, & ſi la Convention nationale ne prononce pas ſans délai d'une manière favorable aux diverſes demandes que nous avons formées pour que la nation ſe charge de nos dettes communales, il eſt impoſſible & très-impoſſible que nous puiſſions tenir.

Nous préſenterons ſous peu un nouveau mémoire à ce ſujet; il ſera recommandé à votre zèle, & vous ne pourrez jamais rendre à Marſeille un ſervice plus important que celui d'en obtenir le ſuccès, ou tout au moins un ſecours proviſoire qui nous fourniſſe les moyens d'attendre une déciſion définitive.

Nous ſommes harcelés ſans ceſſe par les prêteurs de Gênes; &, pour leur répondre d'une manière convenable, nous ne ſavons plus quels termes employer : ce ſeroit en vérité le cas de dire que nous ne ſavons plus de quel bois faire flèche.

Dédommagez-nous, frères & amis, par les courriers ordinaires, du ſilence qu'il a fallu garder auſſi long-temps avec vous.

Nous reliſons maintenant toutes les lettres de Barbaroux, nous les apprécions entièrement, & nous y voyons dans toutes le patriotiſme le mieux ſenti ; nous y remarquons ſur-tout la généroſité avec laquelle il a répondu à toutes les calomnies qu'on a débité ſur ſon compte, & qui ne font que relever aujourd'hui les vertus civiques de tous les députés fidèles à la cauſe du républicaniſme.

Nous avons une remarque à vous faire, qui au ſurplus ne vous ſurprendra pas, c'eſt que les commiſſaires Bayle & Boiſſet, deſirant partir de Marſeille en dernier lieu, d'une manière véloce & en même-temps commode, ont eu recours aux Bourbons-Orléans qui leur ont fourni la voiture de Philippe. Cela ne prouve rien, mais cela fait préſumer.

Signé, GEORGES MANEUT, OSSEN, DUFOUR, JEAN, CHARRONIÉ, H. COUGOURDAN, B. NOZAN, SERVEL fils, *Officiers municipaux.*

N°. 9.

Marseille, le 28 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Les Officiers Municipaux & Subſtitut du Procureur de la Commune de Marſeille, aux Citoyens Charles Barbaroux, Duprat, Touſſaint, Durand & Lauſe-du-Perret, députés du Département des Bouches-du-Rhône à la Convention Nationale.

FRÈRES ET AMIS,

Le travail conſidérable auquel ont donné lieu les expéditions du

du comité général des trente-deux ſections de Marſeille, a retardé juſqu'à ce jour le retour de votre courrier extraordinaire ; nous en profitons encore pour recommander à votre zèle deux objets de la plus grande importance.

Le premier, concerne la ſurveillance dont les trois corps adminiſtratifs ſont chargés, ſous une reſponſabilité très-pénible, à l'égard des Bourbons. Le ſéjour de cette famille à Marſeille eſt un fardeau pour nous d'un poids incalculable. Quelle obligation ne vous aurions-nous pas, frères & amis, ſi vous pouviez déterminer la convention nationale à nous en débarraſſer ! nous croyons la tranſférence de cette famille, d'autant plus néceſſaire dans un autre lieu de la République, que nous regardons ſon voyage à Marſeille comme un cadeau qui nous a été fait par la Montagne. Veuillez agir de toutes vos forces à l'effet de décharger les Marſeillais d'une auſſi lourde reſponſabilité.

Le ſecond objet eſt celui de la défenſe de nos côtes.

Livrés, comme nous le ſommes, aux fureurs des ennemis, & à nos propres reſſources pour nous oppoſer à leurs tentatives, nous n'avons pas dans notre ville un ſeul homme capable de guider & de commander avec ſuccès nos braves artilleurs.

Il eſt indiſpenſable que le pouvoir exécutif nous envoie un chef artilleur, mais vous ſentez toute la délicateſſe du choix qu'il doit faire à cet égard.

Nous avons un preſſant beſoin d'une table de progreſſion calculée pour la portée de la poudre en lançant des bombes. Nous avons des géomètres à Marſeille, mais les tables nous manquent. Vous pourrez en trouver chez les miniſtres de la guerre ou de la marine, & plutôt encore à l'académie des ſciences.

Ces tables ne ſe trouvent pas dans l'encyclopédie, parce qu'elles ſont le ſecret de la théorie des artilleurs.

Veuillez, frères & amis, nous en faire le plus prompt envoi, & solliciter sur-tout le choix d'un bon directeur pour notre artillerie.

Signé, GEORGES MANEUT, DUFOUR, GIRAUD, F. PEIRACHE, père, J. A. GUINDON, CHAUSSEBEAU, A. J. HOUBIÈRE, GAYET, BOUCANIER, BARBIER, CHARRONIÉ, PETIT, NOZAN, B. COUGOURDAN, GUIRANDE, *officiers municipaux*, LARGUIER, *substitut municipal.*

N°. 10.

Marseille, le 28 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Les Officiers Municipaux & Substitut du Procureur de la Commune de Marseille, au citoyen Charles Barbaroux.

Nous avons remis, frère & ami, les expéditions de la commune au courrier Aubert.

Vous trouverez dans le paquet une lettre de la municipalité à la députation, par laquelle il est fait mention des arrangemens que nous avons pris avec ce courrier, & de ceux que vous pourrez prendre avec le citoyen Gouin, pour qu'Aubert reçoive à Paris la solde de ce qui lui reviendra, & pour que vous soyez remboursé des 500 livres que vous lui avez comptées au moment de son départ.

Aubert réclame en outre une gratification pour quelques jours qu'il a été obligé d'attendre à Marseille.

Nous avons observé qu'il avoit été voir ses parens à Toulon, &, que tout calculé, son retard à Marseille se réduit à quatre jours.

Vous voudrez bien en conséquence le gratifier relativement à ce tems, d'une manière proportionnée à son zèle, & économique pour la commune de Marseille.

Signé, GEORGES MANEUT, SERVEL fils, B. COUGOURDAN, F. PEIRACHE père, CHAUSSEBEAU, DUFOUR, *officiers municipaux.*

N°. 11.

Marseille, le 22 mai 1793, l'an deuxième de la République.

Au citoyen Charles, à Paris.

Je profite, cher ami, du retour d'Aubert, pour t'apprendre mon arrivée chez moi, le 21 au soir, en compagnie des quatre commissaires de Nîmes, comme je te l'avois annoncé par ma dernière de Nîmes. J'y ai été reçu par nos concitoyens avec toute satisfaction.

Et je t'annonce que j'ai trouvé en prison, Maille cadet; Ricard, Nicoulin, Guinan, Gerin, Pellen, Barthélemy père & fils, Tournan, & une douzaine d'autres chefs; & l'on nous a assuré que Yzouard, de l'Oratoire, est aussi arrêté. La conspiration étoit d'assassiner tous ceux qui possèdent & tous les vrais patriotes, & de s'emparer de tous leurs biens, de même que les femmes & les amis; & voilà cette infernale conspiration déjouée : & je t'assure que le peuple est indigné d'avoir été trompé par ces scélérats, & qu'il ne desire que le moment de leur voir subir le même sort des Savons, qui ont été guillotinés; & c'est le châtiment qui est préparé à tous les coupables. Ainsi, soyez tranquilles; la république est sauvée; & si les

scélérats se portoient à quelqu'extrémité envers vous autres, soyez assurés d'être vengés, & que je ne survivrai pas de même que tous les vrais républicains, sans les avoir exterminés, ou périr.

Je te salue de même que ta mère & tous les vrais républicains ; & dis à Gorsas de m'envoyer ses numéros sous l'empreinte de la Convention. Je suis le républicain.

Cette lettre est de mon ami Rebecqui. BARBAROUX.

N°. 12.

Marseille, le 27 mai 1793, l'an deuxième de la République Française.

Girard, au citoyen Barbaroux.

Je n'entrerai pas dans le détail des progrès rapides que la bonne cause a faits à Marseille depuis notre arrivée, & particulièrement depuis que les deux Montagnards ont paru dans cette cité, ou plutôt depuis qu'ils en ont parti, persuadé que vous êtes instruit de tout, & que ce dernier courrier vous mettra encore plus au niveau des affaires politiques de cette ville. Tâchez, cher Barbaroux, qu'on lève un bataillon pour Paris : je vous assure que je me vengerai bien de tous les mauvais traitemens qu'ils m'ont fait essuyer dans ma campagne, & jusques dans mes foyers où l'on me disoit sans cesse que je serois lanterné, & personne n'ose plus m'en parler ; mais aujourd'hui que es anarchistes sont dans les fers, nous publions par-tout les peines, les soins que vous vous êtes donné & les dangers que vous avez courus ; nous n'avons pa grande peine pour cela, & les vrais républicains n'ont jamais pensé autrement, mais

ils n'oſoient pas le dire. Bien mes complimens à la citoyenne votre mère ; dites-lui que mon épouſe l'embraſſe mille fois : bien mes complimens au citoyen Buzot & à tous vos collègues. Ne m'oubliez pas, ſur-tout, au ſujet du bataillon que j'eſpère que vous ferez lever pour Paris. Si-tôt la proclamation, ſi-tôt je m'enrôle ; le coquin d'Ardhouin & le capitaine des canonniers vont jouer un foutu rôle à préſent, ainſi que quelques autres anarchiſtes que nous avions. Si je pouvois aller à Paris, gare Legendre & ſes deux collègues de Lyon ; vous ſavez de quoi ils ſont capables, les montagnards ; je ne vous en dis pas davantage.

Je vous ſalue bien cordialement.

DOMINIQUE GIRARD, *Sergent de port, ex-commandant du deuxième Bataillon.*

N°. 13.

Marſeille, le 23 mai 1793, l'an deuxième de la République, *et les premiers jours de la liberté des opinions.*

Cher ami, il m'eſt enfin permis de t'appeler ainſi, & je puis aujourd'hui, *grâces au raſoir de la plaine*, te parler librement, te donner des avis utiles qui te mettront à même de faire fleurir ta patrie, que nos ennemis avoient juré de perdre.

Extrêmement preſſé par le défaut de temps, & accablé d'affaires, je ne m'appliquerai pas à te recréer par de belles phraſes ; je vais me borner à te tracer des faits plus curieux, plus étonnans les uns que les autres, & qui glaceront d'effroi les colons de la montagne.

Notre position est en ce moment très-critique, par les piéges qui nous sont tendus par les anarchistes & les intrigans expirans, & à la veille d'expirer tous. Les sections sont en activité, en vigilance continuelle ; rien n'échappe à l'œil perçant du comité général des trente-deux sections, & en dépit de l'intrigue, des intrigans, & de toute la *clique maratine*, Marseille sera toute la fière Marseille, digne sœur de Rome, la République enfin une & indivisible.

Les Marat, les Danton, les Robespierre, les Granet & consorts, ont manqué leur coup, quand ils nous ont envoyé leur infâme patron, Orléans.

J'oubliois de te dire que le sieur Gerin, dit *Albert Gerin*, officier-municipal, est aussi avec les autres à changer d'air au palais.

Jamais spéculation ne fut plus bêtement combinée ; elle est digne de leur auteur, & l'encyclopédie Granet a pour la première fois écrit vrai, quand il a dit, *l'an premier du triomphe de Marseille* ; mais il auroit dû aussi ajouter, & sans doute il eût mieux fait, *le premier jour de l'intrigue dévoilée.*

Je crains toujours que le fort de Notre-Dame ne devienne pour le *scélérat Philippe* la Roche-Tarpéienne, & qu'il aille dans la mer engloutir ses forfaits.

Ci-joint deux pièces très-importantes qui te mettront à même de juger de tout, & à même de prévoir bien des événemens. Je laisse à ta sage amitié le soin de décider s'il ne conviendroit pas de les voir figurer & dans le Moniteur, & les chers amis *Gorsas* & *Girey*.

Ces pièces sont la réfutation de la section 24 de l'arrêté des monstres Bayle & Boisset, & la déposition & dénonciation de Seytre, faite au tribunal populaire.

A la suite de cette dénonciation, on a arrêté, ces jours derniers, les *Maratins*, Ricord, Bezière, Maillet cadet, Micoulin, Giraud,

de l'Oratoire, Reybaud, l'abbé Turcan, l'abbé Beauſſet, Galibert cadet, Bontems, Barthelemy père & fils, dit *le Savonier*, chez qui logeoit l'abbé Ribe; Tourneau, d'Aubagne, digne compagnon de voyage; d'Iſoard de l'Oratoire; ce dernier eſt le préſident du comité ſecret du club, & réputé le mandrin de la bande.

Hier au ſoir, Lezard, officier-municipal, qui étoit de ſervice au fort de Notre-Dame, a jugé à propos de ſe brûler la cervelle; &, par cet acte d'héroïſme, ou plutôt par ce doux châtiment, *s'échapper au raſoir de la plaine;* chacun dit qu'il craignoit furieuſement l'air de la plaine Saint-Michel.

Pierre Trahan, préſident perpétuel du comité de correſpondance du club, ſurchargé, accablé du poids de ſes iniquités, a jugé devoir ſe délivrer de ce peſant & immonde fardeau, en ſe précipitant de la fenêtre; celui-ci n'eſt pas mort, & l'on eſpère que, grâces aux ſoins & attentions du médecin de l'Hôtel-Dieu, il n'échappera pas au glaive de la juſtice.

La ſection 24 vient de faire une autre ſuperbe adreſſe à la Convention pour demander les pièces néceſſaires au jugement de Sire Orléans, la punition de ce traître, celle de ces conſorts Marat, Robeſpierrre, Danton & autres, avec prière que tous ces monſtres ſoient jugés par le tribunal populaire de cette ville, ou par un nouveau que la nation nommera *ad hoc*. En attendant la déciſion de l'Aſſemblée nationale, & proviſoirement, Philippe va être traduit dans un ſouterrein du fort Saint-Jean, les fers aux pieds & aux mains, comme criminel de haute-trahiſon. Les trente-deux commiſſaires des ſections ſont chargés de préſenter cette adreſſe à la barre, & autoriſés à recueillir toutes les pièces. On ſe flatte que tu ne négligeras rien pour les leur procurer, & donner à tes concitoyens le doux ſpectacle de voir tomber cette chienne de tête.

Pour te donner une juſte idée de l'eſprit qui dirige Marſeille, voici un exemplaire de l'adreſſe que notre municipalité écrit à

celle d'Auxerre. — Si tu as été avili, mépriſé, ou plutôt ſi quelques lâches & vils intrigans ont pu te dénigrer dans l'eſprit de tes concitoyens; ſonge qu'aujourd'hui, on te rend juſtice; &, qu'en dépit des envieux, chacun entonne ce délicieux refrein :

Barbaroux eſt noſtre patroun, (bis).
Deis Marſeillis fa la counquette, &c.

Il en eſt de même des Girondins, des Briſſotins, Buzotins, Louvetains : enfin la vertu, la probité, la vérité, la juſtice ſont reconnues, & elles ſeules triomphent. — Salue tous les amis, & communique à tous, ces pièces ci-jointes. — Je ne nomme perſonne, car je les aime tous. — Adieu. Ecris-moi, courrier par courrier, envoie-moi tous les écrits intéreſſans, *ſur-tout répétés* pour les propager. Je t'embraſſe. — Adieu.

Embraſſe ta bonne & chère mère, que je regarde comme la mienne. Dis à tous les amis que Rebecqui eſt arrivé, & que ça va & ça ira. Adieu : toute la famille t'embraſſe.

F. Allemand, aîné.

COUPLET PATRIOTIQUE.

Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
Tous les intrigans à la guillotine;
Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
Le bon citoyen triomphera;
L'homme féroce périra,
La paix sur nous reposera.
Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
Tous les intrigans à la guillotine.
Ah! ça ira, &c.

La voix du peuple prévaudra,
La République existera,
Et la clique maratine
Sous nos coups expirera
Ah! ça ira, &c.

Pour le patriote Gorsas. Nous avons chanté ce couplet au grand théâtre & aux variétés.

N°. 14.

L. Granet aîné, à son frère & bon ami François Granet, salut.

Je profite du retour du courrier extraordinaire, qui sans doute annonce la sortie du maire des prisons, pour t'assurer que malgré tous les intrigans, la chose publique sera sauvée, & que le peuple peut sacrifier quelques victimes, mais la République une, indivisible, *sans fédéralisme*, aura lieu, ou il n'y restera à sa place qu'un tombeau.

Marseille, le 23 mai 1793, l'an deuxième de la République Française, une & indivisible & *sans fédéralisme*.

Paraphé F. GRANET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.